

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah, Celui Qui accorde Sa miséricorde
aux croyants et aux non croyants dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mouhammad
le Messager de Allah, ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n° 1062

Le vendredi 31 janvier 2020 correspondant au 6 *joumada l-akhirah* 1441 de l'Hégire

Explication du hadith de celui qui soulage un croyant d'un tourment

***Al-hamdou lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à Allah, Qui a parachevé pour nous la religion, Qui nous a accordé beaucoup de grâces, et Qui a fait, loué soit Allah, que notre communauté soit la meilleure des communautés. Il nous a envoyé un Messager d'entre nous qui nous récite les *'ayah* révélées par Allah, qui nous purifie et qui nous enseigne le Livre et la sagesse. Je Le loue pour Ses nombreux bienfaits, je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, que Lui Seul n'a pas d'associé. Un témoignage qui sera, pour celui qui s'y attache, la meilleure préservation. Et je témoigne que notre maître Mouhammad est Son esclave et Son Messager. Il l'a envoyé pour les mondes en tant que miséricorde. Il lui a ordonné de nous expliquer ce qu'Il a révélé, il nous a expliqué tous les sujets importants, il s'est acquitté de ce qui lui a été confié, il a donné le conseil à la communauté, que Allah l'honore et l'élève davantage en degré, ainsi que sa famille et ses compagnons, ceux qui ont le mérite et la grande ardeur.

Esclaves de Allah, je vous recommande ainsi qu'à moi-même, de faire preuve de piété à l'égard de Allah, Al-[^]Adhim, de vous attacher à la voie du Prophète honoré, de patienter face aux épreuves, de persévérer sur la bonne guidée, de se fier à Allah, et d'avoir une totale confiance en Allah.

N'est-ce pas qu'en patientant à ton but tu parviens,

¹ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'yy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

et que par ta piété

le fer, souple, devient.

Mousslim a rapporté dans son *Sahih*, d'après Abou Hourayrah, que Allah l'agrée, qu'il a dit : le Messager de Allah *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((مَنْ نَقَّسَ عَنْ مُؤْمِنٍ كُرْبَةً مِنْ كُرْبِ الدُّنْيَا نَقَّسَ اللَّهُ عَنْهُ كُرْبَةً مِنْ كُرْبِ يَوْمِ الْقِيَامَةِ، وَمَنْ يَسَّرَ عَلَى مُعْسِرٍ يَسَّرَ اللَّهُ عَلَيْهِ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَمَنْ سَتَرَ مُسْلِمًا سَتَرَهُ اللَّهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَاللَّهُ فِي عَوْنِ الْعَبْدِ مَا كَانَ الْعَبْدُ فِي عَوْنِ أَخِيهِ وَمَنْ سَلَكَ طَرِيقًا يَلْتَمِسُ فِيهِ عِلْمًا سَهَّلَ اللَّهُ بِهِ طَرِيقًا إِلَى الْجَنَّةِ وَمَا اجْتَمَعَ قَوْمٌ فِي بَيْتٍ مِنْ بُيُوتِ اللَّهِ يَتْلُونَ كِتَابَ اللَّهِ وَيَتَدَارَسُونَهُ بَيْنَهُمْ إِلَّا نَزَلَتْ عَلَيْهِمُ السَّكِينَةُ وَغَشِيَتْهُمْ الرَّحْمَةُ وَحَفَّتْهُمُ الْمَلَائِكَةُ وَذَكَرَهُمُ اللَّهُ فِيمَنْ عِنْدَهُ وَمَنْ بَطَأَ بِهِ عَمَلُهُ لَمْ يُسْرِعْ بِهِ نَسَبُهُ))

(*man naffaça ^an mou'minin kourbatan min kourabi d-dounya naffaça l-Lahou ^anhou kourbatan min kourabi yawmi l-giyamah, waman yassara ^ala mou^sirin yassara l-Lahou ^alayhi fi d-dounya wal-'akhirah waman satara mousliman satarahou l-Lahou fi d-dounya wal-'akhirah wal-Lahou fi ^awni l-^abdi ma kana l-^abdou fi ^awni 'akhih waman salaka tariqan yaltamiçou fihi ^ilman sahhala l-Lahou bihi tariqan 'ila l-jannah wama jtama^a qawmoun fi baytin min bouyouiti l-Lah yatlouna kitaba l-Lahi wayatadaraçounahou baynahoum 'il-la nazalat ^alayhimou s-sakinatou waghachiyat-houmou r-rahmatou wahaffat-houmou l-mala'ikatou wadhakarahoumou l-Lahou fiman ^indahou waman batta'a bihi ^amalouhou lam yousri^ bihi naçabouh*) ce qui signifie : « **Celui qui soulage un croyant d'un des tourments du bas monde, Allah le soulage d'un des tourments du Jour du jugement. Celui qui facilite pour quelqu'un qui est dans la difficulté, Allah lui facilite dans le bas monde et dans l'au-delà. Celui qui ne dévoile pas un musulman, Allah ne le dévoile pas dans le bas monde et dans l'au-delà. Allah aide l'esclave tant que l'esclave aide son frère. Et celui qui suit un chemin par lequel il cherche à acquérir une science, Allah lui facilite grâce à cela un chemin vers le Paradis. Et toutes les fois que des gens se réunissent dans une des mosquées pour réciter le Livre de Allah et pour l'étudier entre eux, alors la sérénité descend sur eux, la miséricorde les enveloppe, et les anges les entourent et Allah fait qu'ils soient mentionnés par les anges des plus hauts degrés. Et celui qui n'œuvre pas suffisamment, son ascendance ne lui compensera pas son manquement.** »

La parole du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((مَنْ نَقَّسَ عَنْ مُؤْمِنٍ كُرْبَةً مِنْ كُرْبِ الدُّنْيَا نَقَّسَ اللَّهُ عَنْهُ كُرْبَةً مِنْ كُرْبِ يَوْمِ الْقِيَامَةِ))

(*man naffaça ^an mou'minin kourbatan min kourabi d-dounya naffaça l-Lahou ^anhou kourbatan min kourabi yawmi l-giyamah*) ce qui signifie : « **Celui qui soulage un croyant d'un des tourments du bas monde, Allah le soulage d'un des tourments du Jour du Jugement.** » Ceci est dû au fait que la rétribution est de la même catégorie que l'acte qui a été fait. Il y a eu beaucoup de textes à ce sujet, comme le *hadith* :

((إِنَّمَا يَرْحَمُ اللَّهُ مِنْ عِبَادِهِ الرَّحَمَاءَ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] ('innama yarhamou l-Lahou min ^ibadihi r-rouhama) ce qui signifie : « **Allah fait miséricorde à ceux de Ses esclaves qui sont miséricordieux.** »

Et le *hadith* :

((إِنَّ اللَّهَ يُعَذِّبُ الَّذِينَ يُعَذِّبُونَ النَّاسَ فِي الدُّنْيَا))

[rapporté par *Mousslim*] ('inna l-Laha you^adh-dhibou l-ladhina you^adh-dhibouna n-naqa fi d-dounya) ce qui signifie : « **Certes Allah châtie ceux qui font souffrir les gens dans le bas monde.** »

Ici le tourment fait référence à la grande difficulté qui entraîne la personne dans un grand tourment. Et soulager une personne d'un tourment c'est alléger son tourment et le délivrer d'un tourment c'est plus que cela, c'est le fait de le décharger du tourment de sorte qu'il n'ait plus aucun souci. La rétribution du soulagement est un soulagement, et la rétribution de la délivrance est une délivrance.

Al-Bayhaqiyy a rapporté du *hadith* de 'Anas, attribué au Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((أَنَّ رَجُلًا مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ يُشْرِفُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ عَلَى أَهْلِ النَّارِ، فَيُنَادِيهِ رَجُلٌ مِنَ النَّارِ يَا فُلَانُ هَلْ تَعْرِفُنِي؟ فَيَقُولُ لَا وَاللَّهِ مَا أَعْرِفُكَ مَنْ أَنْتَ؟ فَيَقُولُ أَنَا الَّذِي مَرَرْتَ بِهِ فِي دَارِ الدُّنْيَا فَاسْتَسْقَيْتَنِي شُرْبَةً مِنْ مَاءٍ فَسَقَيْتُكَ قَالَ عَرَفْتُ. فَقَالَ فَاشْفَعْ لِي بِهَا عِنْدَ رَبِّكَ، فَقَالَ فَيَسْأَلُ اللَّهُ تَعَالَى فَيَقُولُ شَفِّعْنِي فِيهِ فَيَشْفَعُ فِيهِ فَيَأْمُرُ بِهِ فَيُخْرِجُ مِنَ النَّارِ))

('inna rajoulan min 'ahli l-jannati youchrifou yawma l-qiyamati ^ala 'ahli n-nar, fayounadihi rajouloun mina n-nari ya foulanou hal ta^rifouni fayaqoulou la wal-Lahi ma ^araftouka man 'anta fayaqoulou 'ana l-ladhî mararta bihi fi dari d-dounya fastasqaytani chourbatan min ma'in fasaqaytouk qala ^araft, faqala fachfi^ li biha ^inda Rabbik faqala fayas'alou l-Laha ta^ala fayaqoulou chaffi^ni fihi fayouchaffa^ou fihi faya'mourou bihi fayoukhrajou mina n-nar) ce qui signifie : « **Un homme des gens du Paradis regardera d'en haut au Jour du jugement les gens de l'enfer. C'est alors qu'un de ceux de l'enfer l'appellera et lui dira : « Ô Untel, me reconnais-tu ? » Il lui répondra : "Non par Allah, je ne te connais pas, qui es-tu ?" Il lui dira : "Moi, je suis celui auprès de qui tu es passé dans le bas monde et à qui tu as demandé une gorgée d'eau, et je te l'ai donnée." Alors il lui répondra : "Ah oui, je te reconnais" L'autre lui dira : "Intercède en ma faveur en mentionnant cette gorgée d'eau [afin que Ton Seigneur me délivre du feu]." Il a dit : Alors il demandera à Allah ta^ala en disant : "Fais de moi un intercesseur en sa faveur." On le fera intercéder en sa faveur et on fera sortir l'autre de l'enfer.** » Fin de citation

La Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a mentionné les tourments du Jour dernier par sa parole *^alayhi s-salam* :

((كُرْبَةً مِنْ كُرْبٍ يَوْمَ الْقِيَامَةِ))

(kourbatan min kourabi d-dounya) ce qui signifie : « **d'un des tourments du Jour du jugement** » parce que les tourments du bas monde sont comme rien du tout comparativement aux tourments de l'au-delà. Ainsi *Al-Boukhariyy* a rapporté de *Abou Hourayrah*, que *Allah* l'agrée, que le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((يَعْرِقُ النَّاسُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ حَتَّى يَذْهَبَ عَرْقُهُمْ فِي الْأَرْضِ سَبْعِينَ ذِرَاعًا، وَيُلْجِمُهُمْ حَتَّى يَبْلُغَ
ءاذانهم))

(ya^raqou n-naçou yawma l-qiyamati hatta yadh-haba ^araqouhoum fi d-dounya sab^ina dhira^a, wayouljimouhoum hatta yablougha 'adhanahoum) ce qui signifie : « **Les gens au Jour du jugement transpireront au point que, sur terre, leur transpiration s'étendra sur soixante-dix coudées. Elle enserra leur bouche jusqu'à parvenir à leurs oreilles.** »

Dans *Mousslim* d'après *Al-Miqdad Ibnou l-'Aswad*, il est rapporté qu'il a dit : « *J'ai entendu le Messager de Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* dire :

((تُدْنِي الشَّمْسُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنَ الْخَلْقِ حَتَّى تَكُونَ مِنْهُمْ كَمِقْدَارِ مِيلٍ فَيَكُونُ النَّاسُ عَلَى قَدْرِ
أَعْمَالِهِمْ فِي الْعَرَقِ فَمِنْهُمْ مَنْ يَكُونُ إِلَى كَعْبِيهِ وَمِنْهُمْ مَنْ يَكُونُ إِلَى رُكْبَتَيْهِ وَمِنْهُمْ مَنْ يَكُونُ
إِلَى حَقْوَيْهِ وَمِنْهُمْ مَنْ يُلْجِمُهُ الْعَرَقُ إِيْجَامًا))

(toudna ch-chamçou yawma l-qiyamati mina l-khalqi hatta takouna minhoum kamiqdari milin fayakounou n-naçou ^ala qadri 'a^malihim fi l-^araq, faminhoum man yakounou 'ila ka^bayhi waminhoum man yakounou 'ila roukbatayhi waminhoum man yakounou 'ila haqwayhi waminhoum man youljimouhou l-^araqou 'iljama) ce qui signifie : « **Le soleil sera rapproché des créatures au Jour du jugement au point qu'il ne sera plus qu'à un mile de distance. Les gens transpireront en fonction de leurs actes passés. La sueur de certains d'entre eux leur arrivera jusqu'aux chevilles, d'autres jusqu'aux genoux, d'autres jusqu'au niveau des reins, et d'autres, leur sueur enserra leur bouche.** » Il a dit : « *Et le Messager de Allah* ﷺ *a montré sa bouche.* »

Il y a aussi sa parole *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((وَمَنْ يَسَّرَ عَلَى مُعْسِرٍ يَسَّرَ اللَّهُ عَلَيْهِ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ))

(waman yassara ^ala mou^sirin yassara l-Lahou ^alayhi fi d-dounya wal-'akhirah) qui signifie : « **Celui qui facilite la situation de quelqu'un qui est dans la difficulté, Allah lui facilite sa situation dans le bas monde et dans l'au-delà.** » Ceci, encore, indique que la difficulté peut arriver dans l'au-delà, et *Allah* a décrit le Jour du jugement comme étant un Jour difficile et qu'il ne sera pas facile pour les mécréants. Il indique par-là même, que la facilité ce jour-là ne sera que pour autre que les mécréants.

Allah *ta^ala* dit :

﴿ وَكَانَ يَوْمًا عَلَى الْكَافِرِينَ عَسِيرًا ﴿٦٦﴾ ﴾

[sourat Al Fourqan / 26] (wakana yawman ^ala l-kafirina ^acira) ce qui signifie : « **Ce sera un jour qui sera difficile pour les mécréants.** »

Faciliter la situation de quelqu'un qui est dans les difficultés financières dans le bas monde peut avoir lieu de deux façons : soit en reportant l'échéance de son remboursement jusqu'à une époque plus clémente, et ceci est un devoir en raison de la parole de Allah :

﴿ وَإِنْ كَانَ ذُو عُسْرَةٍ فَنَظِرَةٌ إِلَىٰ مَيْسَرَةٍ ۗ ﴾

[sourat Al-Baqarah / 280] (wa'in kana dhou ^ousratin fanadhiraatoun 'ila maysarah) ce qui signifie : « **Si c'est quelqu'un qui est dans la difficulté, alors reportez l'échéance de son remboursement jusqu'à ce qu'il soit dans l'aisance.** » Soit en allégeant de sa dette si celui qui lui facilite est son créancier ; ou sinon en lui procurant ce qui lèvera ses difficultés, et les deux choses ont un grand mérite. En effet, il est rapporté de Abou Hourayrah, que Allah l'agrée, dans les deux Sahih, qu'il a dit : le Messager de Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam a dit :

((كَانَ تَاجِرٌ يُدَايِنُ النَّاسَ فَإِذَا رَأَىٰ مُعْسِرًا قَالَ لِفَتْيَانِهِ تَجَاوَزُوا عَنْهُ لَعَلَّ اللَّهَ يَتَجَاوَزُ عَنَّا فَتَجَاوَزَ اللَّهُ عَنْهُ))

(kana tajiroun youdayinou n-naça fa'idha ra'a mou^siran qala lifityanihi tajawazou ^anhou la^alla l-Lahou yatajawazou ^anna fayatajawa za l-lahou ^anh) ce qui signifie : « **Il y avait un commerçant qui vendait à crédit aux gens, et lorsqu'il voyait que quelqu'un était dans la difficulté, il disait à ses serviteurs : "Facilitez-lui, puisse Allah nous faciliter." Et Allah lui a facilité.** »

Al-Boukhariyy et Mouslim rapportent également de Houdhayfah et Abou Mas^oud, que Allah les agrée tous les deux, que le Messager de Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam a dit :

((مَاتَ رَجُلٌ فَقِيلَ لَهُ بِمَ غَفَرَ اللَّهُ لَكَ؟ فَقَالَ كُنْتُ أَبَايِعُ النَّاسَ فَأَتَجَوَّزُ عَنِ الْمُوْسِرِ وَأُخَفِّفُ عَنِ الْمُعْسِرِ))

(mata rajouloun faqila lahou bima ghafara l-Lahou laka? Faqala kountou 'oubayi^ou n-naça fa'atajawwazou ^ani l-mouciri wa'ouffifou ^ani l-mou^sir) ce qui signifie : « **Un homme étant mort, on lui dira : "Quel est la cause grâce à laquelle Allah t'a pardonné?" Il répondra : "J'étais commerçant et je vendais aux gens. Je facilitais à celui qui était dans l'aisance et j'allégeais à celui qui était dans la difficulté.** »

Et dans le Mousnad de Ibnou ^Oumar, que Allah l'agrée, il est cité que le Prophète salla l-Lahou ^alayhi wasallam a dit

((مَنْ أَرَادَ أَنْ تُسْتَجَابَ دَعْوَتُهُ وَأَنْ تُكْشَفَ كُرْبَتُهُ فَلْيَفْرَجْ عَنِ مُعْسِرٍ))

(man 'arada 'an toustajaba da^watouhou wa'an toukchafa kourbatouhou falyoufarrij ^an mou^sir) ce qui signifie : « **Celui qui souhaite que son invocation soit exaucée et être délivré de ses tourments, alors qu'il délivre quelqu'un de ses difficultés.** »

Parmi ce qui est conforme à la parole du Prophète salla l-Lahou ^alayhi wasallam :

((وَمَنْ سَتَرَ مُسْلِمًا سَتَرَهُ اللَّهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ))

(waman satara mousliman satarahou l-Lahou fi d-dounya wal- 'akhirah) qui signifie : « **Celui qui ne dévoile pas un musulman, Allah ne le dévoile pas dans le bas monde et dans l'au-delà** », il y a ce qui est rapporté d'un des Salaf qui a dit : « *J'ai vu des gens qui n'avaient pas de défaut mais qui ont mentionné les défauts des gens, les gens à leur tour leur ont attribué des défauts. Et j'ai vu des gens qui avaient des défauts mais qui se sont abstenus de mentionner les défauts des gens, c'est alors que nous avons oublié leurs défauts.* » Fin de citation

Ibnou Majjah a rapporté du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* qu'il a dit :

((مَنْ سَتَرَ عَوْرَةَ أَخِيهِ الْمُسْلِمِ سَتَرَ اللَّهُ عَوْرَتَهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَمَنْ كَشَفَ عَوْرَةَ أَخِيهِ الْمُسْلِمِ كَشَفَ اللَّهُ عَوْرَتَهُ حَتَّى يَفْضَحَهُ بِهَا فِي بَيْتِهِ))

(man satara ^awrata 'akhīhi l-mouslimi satara l-Lahou ^awratahou yawma l-qiyamati waman man kachafa ^awrata 'akhīhi l-mouslimi kachafa l-Lahou ^awratahou hatta yafdahahou biha fi baytih) ce qui signifie : « **Celui qui ne dévoile pas le défaut de son frère musulman, Allah ne dévoilera pas son défaut au Jour du jugement, et celui qui dévoile le défaut de son frère musulman, Allah le dévoilera au point que tous les gens de sa famille connaîtront son histoire.** »

Sachez, mes frères de foi, que les gens sont de deux sortes :

La première sorte : ceux qui ne font pas les péchés au grand jour et de qui une erreur peut provenir. Il n'est pas permis de les diffamer ni de dévoiler cette erreur, car ceci est une médisance interdite. Allah *ta^ala* dit :

﴿ إِنَّ الَّذِينَ يُحِبُّونَ أَنْ تَشِيعَ الْفَاحِشَةُ فِي الَّذِينَ ءَامَنُوا لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَاللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٩﴾ ﴾

[sourat An-Nour / 19] ('inna l-ladhīna youhibbouna 'an tachi^a l-fahichatou fi l-ladhīna 'amanou lahoum ^adhahoun 'alimoun fi d-dounya wal- 'akhirah, wal-Lahou ya^lamou wa^antoum la ta^lamoun)

La deuxième sorte de gens, c'est ceux qui proclame sa débauche et ses grands péchés et qui les fait au grand jour, on ne commet donc pas de médisance interdite si on le mentionne pour cela, tout comme l'a dit *Al-Haçan*, mais sans pour autant que cela devienne une habitude ou qu'on le fasse pour assouvir sa vengeance. Seulement on le mentionne pour le réprimander, pour que la peine légale lui soit appliquée et pour que ses semblables en tirent des leçons.

Celui qui a fait ce qui fait mériter une peine légale, puis se repent avant qu'on en prenne connaissance, alors il vaut mieux qu'il ne se dévoile pas, et qu'il n'aille pas se dénoncer au gouverneur alors qu'il a fait le repentir.

Quant à la parole du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((وَاللَّهُ فِي عَوْنِ الْعَبْدِ مَا كَانَ الْعَبْدُ فِي عَوْنِ أَخِيهِ))

(wal-Lahou fi ^awni l-^abdi ma kana l-^abdou fi ^awni 'akhih) ce qui signifie : « **Allah aide l'esclave tant que l'esclave aide son frère.** » At-Tabaraniyy a rapporté du *hadith* de ^Oumar, marfou^, attribué au Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((أَفْضَلُ الْأَعْمَالِ إِدْخَالَ السُّرُورِ عَلَى الْمُؤْمِنِ، كَسَوْتِ عَوْرَتَهُ أَوْ أَشْبَعْتَ جَوْعَتَهُ أَوْ قَضَيْتَ حَاجَتَهُ))

('afdalou l-'a^mali 'idkhalou s-sourouri ^ala l-mou'min kasawta ^awratahou 'aw 'achba^ta jaw^atahou 'aw qadayta hajatah) ce qui signifie : « **Parmi les meilleures des œuvres il y a le fait d'introduire la joie dans le cœur d'un croyant, que ce soit en lui donnant de quoi se vêtir, ou en satisfaisant sa faim, ou en lui réglant son besoin.** »

^Oumar s'occupait des veuves, il leur amenait de l'eau la nuit. Il est arrivé que *Talhah* voie ^Oumar, la nuit, rentrer dans la maison d'une femme. C'est alors que *Talhah* avait rendu visite à cette femme pendant le jour. Il avait constaté que c'était une vieille femme aveugle et handicapée, et il l'avait interrogée : « *Que venait faire cet homme chez toi ?* » Elle a dit : « *Mais il le fait depuis tant et tant de temps –et elle a cité une longue période–, il s'occupe de moi, il me ramène ce qui me permet de rester en vie et il fait évacuer ce qui est nuisible.* » *Talhah* a dit : « *Ô Talhah tu recherches les défauts de ^Oumar ?!!* »

Il y avait beaucoup de vertueux qui insistaient auprès de leurs compagnons pour être à leur service. Un homme accompagnait un groupe dans le *jihad*. Il leur avait posé la condition d'être à leur service. Chaque fois que l'un d'entre eux voulait se laver la tête ou laver son vêtement, il se levait et il le faisait pour lui. Lorsqu'il est mort, ils l'ont déshabillé pour faire son lavage et ils ont vu inscrit sur sa main : « au nombre des gens du Paradis. » Et ils ont vu que c'était écrit entre la chair et la peau.

Quant à la parole du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((وَمَنْ سَلَكَ طَرِيقًا يَلْتَمِسُ فِيهِ عِلْمًا سَهَّلَ اللَّهُ لَهُ بِهِ طَرِيقًا إِلَى الْجَنَّةِ))

(waman salaka tariqan yaltamiçou fihi ^ilman sahhala l-Lahou lahou bihi tariqan 'ila l-jannah) ce qui signifie : « **Celui qui prend une voie par laquelle il recherche une science, Allah lui facilite une voie vers le Paradis.** »

Ici, la voie pour quérir une science est à prendre aussi bien au sens propre du terme, c'est-à-dire le fait de marcher à pieds et ce qui est de cet ordre, mais aussi au sens figuré, comme ceux qui mémorisent la science, qui l'étudient, qui la révisent, qui l'écrivent et ce qui est de cet ordre. Il se peut que ce qui est visé par le *hadith* soit que *Allah* lui facilite la science qu'il recherche et lui facilite le moyen pour y parvenir –la science de la religion est alors un moyen qui mène au Paradis. Il se peut aussi que le sens visé soit que *Allah* facilite à celui qui recherche la science avec sincérité un chemin pour être sur la bonne guidée, une voie qui mène au Paradis. Sa recherche de la science sera donc une cause pour qu'il soit bien guidé et qu'il entre au Paradis. Celui donc qui suit un chemin de science et qui n'en dévie pas, arrivera au Paradis par le plus simple et le plus proche des chemins.

Il n'y a pas d'autre voie pour connaître *Allah* et obtenir Son agrément que celle de la science utile, que *Allah* a envoyée par Ses prophètes et qu'Il a descendue dans Ses livres célestes.

Concernant la parole du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((ما جَلَسَ قَوْمٌ فِي بَيْتٍ مِنْ بُيُوتِ اللَّهِ يَتْلُونَ كِتَابَ اللَّهِ وَيَتَدَارَسُونَهُ بَيْنَهُمْ إِلَّا نَزَلَتْ عَلَيْهِمُ السَّكِينَةُ وَغَشِيَتْهُمْ الرَّحْمَةُ وَحَفَّتْهُمْ الْمَلَائِكَةُ وَذَكَرَهُمُ اللَّهُ فِيمَنْ عِنْدَهُ))

(*ma jalaça qawmoun fi baytin min bouyouiti l-Lahi yatlouna kitaba l-Lahi wayatadaraçounahou baynahoum 'il-la nazalat ^alayhimou sakinatou waghachiyat-houmou r-rahmatou wahaffathoumou l-mala'ikatou wadhakarhoumou l-Lahou fiman ^indah*) ce qui signifie : « **Il n'y a pas des gens qui s'assoient en assemblée dans une mosquée pour réciter le Livre de Allah et l'étudier entre eux sans que la sérénité ne descende sur eux, sans que la miséricorde ne les enveloppe, sans que les anges les entourent et sans que Allah fasse qu'ils soient mentionnés par les anges des plus hauts degrés.** »

Ce *hadith* indique le caractère recommandé de prendre place dans la mosquée pour réciter le *Qour'an* et l'étudier. Si on explique ce *hadith* par le fait d'apprendre le *Qour'an* et l'enseigner, il n'y a pas de divergence sur le fait que c'est recommandé.

Et dans *Al-Boukhariyy*, le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((خَيْرُكُمْ مَنْ تَعَلَّمَ الْقُرْآنَ وَعَلَّمَهُ))

(*khayroukoum man ta'allama l-Qour'ana wa'allamah*) ce qui signifie : « **Font partie des meilleurs d'entre vous ceux qui apprennent le *Qour'an* et qui l'enseignent.** »

Abou Sa'id Al-Khoudriyy, que *Allah* l'agrée, a rapporté que le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((ما مِنْ قَوْمٍ صَلُّوا صَلَاةَ الْعَدَاةِ ثُمَّ قَعَدُوا فِي مُصَلَّاهُمْ يَتَعَاطُونَ كِتَابَ اللَّهِ وَيَتَدَارَسُونَهُ إِلَّا وَكَّلَ اللَّهُ بِهِمْ مَلَائِكَةً يَسْتَغْفِرُونَ لَهُمْ حَتَّى يُحَوِّضُوا فِي حَدِيثِ غَيْرِهِ))

(*ma min qawmin sallou salata l-ghadati thoumma qa'adou fi moussallahoum yata'atawna kitaba l-Lahi wayatadaraçounahou 'il-la wakkala l-Lahou bihim mala'ikatan yastaghfirouna lahoum hatta yakhoudou fi hadithin ghayrih*) ce qui signifie : « **Chaque fois que des gens font la prière de la mi-journée puis restent dans leur lieu de prière à évoquer le Livre de Allah et à le réviser, alors Allah charge pour eux des anges qui demandent le pardon en leur faveur jusqu'à ce qu'ils discutent d'autre chose.** »

Et dans le *Sahih* de *Mousslim*, le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* était sorti un jour pour aller voir une assemblée de ses compagnons et leur avait dit :

((مَا أَجَلَسَكُمُ ؟))

(*ma 'ajlaskoum*) ce qui signifie : « **Qu'est-ce qui vous a fait vous asseoir ?** » Ils avaient répondu : « **Nous nous sommes assis pour évoquer Allah, pour Le louer pour ce qu'Il nous a accordé pour l'Islam et pour la grâce qu'Il nous a fait.** » Alors il avait dit *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((آله ما أجلسكم إلا ذاك))

(*'al-Lahi ma 'ajlaçakoum 'il-la dhak*) ce qui signifie : « **Par Allah, est-ce que c'est la seule chose qui vous a fait vous asseoir ?** » Ils avaient répondu : « *Par Allah, rien d'autre que cela ne nous a fait nous asseoir.* » Il avait alors dit :

((أما إني لم أستخلفكم ثمّة لكم ولكنته أتاني جبريل فأخبرني أنّ الله عزّ وجلّ يباهي بكم الملائكة))

(*'amma 'inni lam 'astakhlifkoum touhmatan lakoum walakinnahou 'atani Jibrilou fa'akhbarani 'anna l-Laha ^azza wajalla youbahî bikoumou l-mala'ikah*) ce qui signifie : « **En ce qui me concerne, je ne vous ai pas demandé de jurer pour vous mettre en cause, mais le fait est que Jibril est venu m'annoncer que Allah ^azza wajall fait savoir aux anges que vous êtes agréés.** »

Nous demandons à Allah qu'Il nous facilite les voies de la bonne guidée pour suivre le chemin du Paradis.

Après avoir tenu mes propos, je demande que Allah me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours² :

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-ladhîna 'amanou t-taqou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minîna wal-mou'minat.

² Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'yy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.